

# Règlement de la bibliothèque de Morges Beausobre

La bibliothèque scolaire est ouverte à tou-te-s les élèves de l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre. Sur demande, les élèves de l'Etablissement primaire de Chanel ont aussi la possibilité de faire des emprunts. Cependant, il n'est pas possible de rester sur place.

## INSCRIPTIONS

L'utilisation de la bibliothèque est gratuite. Les élèves souhaitant emprunter doivent avoir une carte de bibliothèque. Un formulaire est disponible au bureau de prêt et doit être retourné signé par les parents.

## CONDITIONS DE PRÊT

Il est possible d'emprunter jusqu'à 10 documents par compte. La durée de prêt est de 28 jours pour les livres hors mangas et de 14 jours pour ces derniers. Les livres peuvent être prolongés deux fois, tant qu'ils ne sont pas réservés par une autre personne.

## RÉSERVATIONS

Si un document est déjà emprunté, l'élève peut le réserver. Une fois de retour, le livre sera gardé de côté pour cette personne pendant 10 jours.

## RETARDS

En cas de retard, trois rappels sont adressés à la personne concernée par le biais de l'adresse email fournie lors de l'inscription. De plus, les rappels sont transmis dans le casier de l'enseignant-e. Après 60 jours de retard, le document est considéré comme perdu et est facturé.

## PERTES ET DÉGÂTS

Tout document perdu est facturé au prix d'achat. Cela comprend les livres en libre accès et les lectures de classe.

Si la carte de bibliothèque est perdue, il est possible de demander gratuitement une nouvelle.

## RÈGLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

La bibliothèque fait partie de l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre. Le règlement est aussi valable à la bibliothèque, y compris l'interdiction d'utilisation de téléphone portable et de tout objet connecté personnel.

## COMPORTEMENT

La bibliothèque est un lieu calme et de lecture. Les élèves sont prié-e-s d'y parler à voix basse et de s'y déplacer en marchant.

## RESPECT DU MATÉRIEL

Les documents et les locaux de la bibliothèque doivent être traités avec soin. Les places de travail doivent être rangées. Il est interdit de manger et de boire dans la bibliothèque.

## UTILISATION MATÉRIEL INFORMATIQUE

3 ordinateurs fixes, 2 portables et des Ipads sont disponibles pour usage scolaire. Pour les utiliser, les élèves demandent l'autorisation. Les portables et les Ipads sont prêtés en échange de l'agenda.

## RÉCRÉATION

La bibliothèque est accessible durant la pause uniquement pour les prêts et les retours. Pour y accéder, les élèves présentent leur carte. Les sacs sont déposés à l'entrée.

## RESTRICTION D'ACCÈS

Les personnes ne respectant pas le présent règlement peuvent se voir temporairement privées d'accès à la bibliothèque. Cela comprend notamment le vol de documents.

## CONTACT

Géraldine Prior - Bibliothécaire responsable  
021 316 35 84

[bibliotheque.morges-beausobre@vd.ch](mailto:bibliotheque.morges-beausobre@vd.ch)

